

NOS RÉF
DATE 24/03/2020

ANNEXE(S)

CONTACT
E-MAIL:

A l'attention de directeur général, médecin-chef,
coordinateur du plan d'urgence

OBJET : Modification de la capacité en lits dans ICMS

Chers,

Au sein du *Comité Surge Capacity & Transport*, nous continuons à surveiller quotidiennement le taux d'occupation et la capacité en lits disponibles dans les sites hospitaliers pendant la crise COVID-19 via la plate-forme ICMS.

Cependant, nous avons reçu plusieurs questions des hôpitaux concernant les types de lits précédemment formulés (*circulaire du 16/03/2020 concernant l'enregistrement de la capacité en lits dans ICMS*). À cette fin, le 24/03/2020, le Comité a décidé de modifier les types de lits demandés dans ICMS. Vous remarquerez que la requête de données et les descriptions correspondantes pour les différents types de lits ont, entre-temps, été modifiées dans ICMS.

Les types de lits initialement étudiés en termes de capacité disponible (= lits libres) à l'unité de soins intensifs et aux services de soins infirmiers pour l'accueil des patients COVID-19 seront conservés, sous réserve de quelques ajustements :

- **COVID-19 ICU** = Lits disponibles aux Soins intensifs pour la prise en charge de patients COVID-19 et qui **disposent d'un système de ventilation opérationnel**.
- **COVID-19 BED** = Lits disponibles dans des unités de soins prévues spécifiquement pour les patients COVID-19.

Nous constatons que les sites hospitaliers font déjà les efforts nécessaires pour créer des capacités de soins supplémentaires afin d'assurer, en particulier, l'accueil des patients COVID-19. Il reste important d'enregistrer cette capacité supplémentaire :

- **ICU-NEW** = Nombre total de lits d'USI créés sur le site dans le cadre de la crise COVID-19, **en plus du nombre agréé de lits d'USI et est équipé d'un ventilateur et monitoring**.

La création de l'unité de soins intensifs de capacité supplémentaire suppose toutefois que celle-ci soit dotée de personnel et d'équipements adéquats (dispositifs de surveillance et de ventilation), ce qui a bien sûr un impact sur le nombre de dispositifs de ventilation disponibles. L'élément demandé *Respiratory Care Unit* (RCU) en tient compte.

- **RCU** = Respirateur disponible = nombre de respirateurs disponibles (c'est-à-dire séparés de ceux des soins intensifs, de la salle d'opération et **non placés dans ICU-NEW** et pouvant être utilisés dans l'hôpital par le personnel autorisé.

La mise en place de cette capacité supplémentaire nécessite non seulement un redéploiement organisationnel mais aussi une réorientation du personnel. Combiné à l'absentéisme pour cause de maladie, cela peut entraîner une insuffisance de personnel et la fermeture de certains services. Nous vous demandons donc d'en tenir compte lors de la transmission de la capacité totale en lits disponibles (TBAV) au sein de votre site hospitalier:

- **TBAV** = Nombre total de lits disponibles dans les unités de soins de l'hôpital, indépendamment de la spécialisation (médicale ou COVID-19), dans lesquels **une équipe complète est présente** pour assurer les soins.

Nous sommes conscients que toute la capacité disponible à l'unité de soins intensifs n'est pas réservée à l'accueil des patients COVID-19. Il y a encore des patients qui ne sont pas atteints du COVID-19 et qui ont besoin de soins adéquats à l'unité de soins intensifs. En outre, nous devons toujours être en mesure d'assurer la régulation des personnes touchées lors de la coordination opérationnelle d'incidents de grande envergure (plan d'intervention médicale). Nous vous demandons donc, également, de mettre à jour les types de lits restants et en particulier ceux énumérés ci-dessous :

- **AICU** = Soins intensifs pour adultes = capacité de soins (= lit, moyens et personnel) disponibles pour le traitement intensif d'un patient **NON-COVID-19** atteint d'une maladie ou d'une blessure grave ou mettant sa vie en danger.
- **PICU** = Soins intensifs pour enfants = capacité de soins (= lit, moyens et personnel) disponibles pour le traitement intensif d'un enfant (< 14 ans & **NON-COVID-19**) atteint d'une maladie ou d'une blessure grave ou mettant sa vie en danger.
- **NICU** = Soins intensifs pour les nouveaux-nés = capacité de soins (= lit, moyens et personnel) disponible pour le traitement intensif d'un nouveau-né (enfant qui n'a pas encore quitté l'hôpital après la naissance & **NON-COVID-19**) atteint d'une maladie grave à mortelle.

Les descriptions des différents types de lits peuvent, comme d'habitude, toujours être consultées sous la rubrique "aide avec MedOps" dans ICMS.

Nous vous demandons de mettre à jour les données souhaitées dans ICMS à partir du 25/03/2020, comme d'habitude avant 11h00. Cela est absolument nécessaire pour une régulation efficace de la crise COVID-19.

Le SPF Santé publique et les autorités fédérées de la Santé publique restent également d'avis que les hôpitaux continuent à faire tous les efforts possibles pour s'organiser au sein des réseaux afin de réduire la pression excessive sur une institution.

Cordialement,



Pedro Facon
Directeur général